

Qui peut se faire vacciner ?



# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC



Mon âge



Ma situation



Janssen  
ou AstraZeneca



Pfizer-BioNTech



Moderna

**0 à 11 ans  
inclus**

Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner

**12 à 17  
ans  
inclus**

Quelle que soit  
ma situation →

- ✓
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
  - À l'école/Mon lieu d'apprentissage
  - Pharmacie
  - Cabinet infirmier ou sage-femme
  - Chirurgien-dentiste
  - Laboratoire de biologie médicale
  - Centre de vaccination
  - Mon lieu de soin

**18 à 29  
ans  
inclus**

Quelle que soit  
ma situation →

- ✓
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
  - Médecin du travail/ Service de santé universitaire
  - Pharmacie
  - Cabinet infirmier ou sage-femme
  - Chirurgien-dentiste
  - Laboratoire de biologie médicale
  - Centre de vaccination
  - Mon lieu de soin

**30 à 54  
ans inclus**

Quelle que soit  
ma situation →

- ✓
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
  - Médecin du travail/ Service de santé universitaire
  - Pharmacie
  - Cabinet infirmier ou sage-femme
  - Chirurgien-dentiste
  - Laboratoire de biologie médicale
  - Centre de vaccination
  - Mon lieu de soin
- ✓
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
  - Médecin du travail/ Service de santé universitaire
  - Pharmacie
  - Cabinet infirmier ou sage-femme
  - Chirurgien-dentiste
  - Laboratoire de biologie médicale
  - Centre de vaccination
  - Mon lieu de soin

**55 ans  
et plus**

Quelle que soit  
ma situation →

- ✓
- Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
  - Médecin du travail
  - Pharmacie
  - Cabinet infirmier ou sage-femme
  - A domicile
  - Mon lieu de soin
- (Si la première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messager)
- (Si la première dose a été réalisée avec le vaccin Janssen, un rappel avec un vaccin à ARNm est nécessaire 4 semaines après la vaccination)
- ✓
- Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD et résidence autonomie)
  - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
  - Médecin du travail
  - Pharmacie
  - Cabinet infirmier ou sage-femme
  - Chirurgien-dentiste
  - Laboratoire de biologie médicale
  - Centre de vaccination
- ✓
- Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie)
  - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
  - Médecin du travail
  - Pharmacie
  - Cabinet infirmier ou sage-femme
  - Chirurgien-dentiste
  - Laboratoire de biologie médicale
  - Centre de vaccination